TERRITOIRE DE BELFORT

γγγ

COMMUNE DE LAGRANGE

ARRETE N°07/2026

portant mise a jour de la carte communale
de la commune de Lagrange

Le Maire de la Commune de LAGRANGE
VU

- le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.161-1, L.163-10 et R 161-8,
- la délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2004 approuvant la carte communale de la commune de Lagrange,
- les pièces ci-annexées (tableau des servitudes d'utilité publique et plan afférent),

ARRETE

ARTICLE 1ER
La carte communale de Lagrange est mise à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le tableau des servitudes d'utilité publique et le plan afférent ont chacun été remplacés par une version actualisée, afin de prendre en compte les modifications successives, non intégrées à ce jour.

ARTICLE 2
La mise à jour a ainsi été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie, à la direction départementale des territoires et sur le Géoportail de l'urbanisme.

ARTICLE 3
Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4
Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort
- Monsieur le Président du Grand Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A Lagrange, le 25 Novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LAGRANGE Territoire de Belfort

Bernard GUERRE-GENTON

CERTIFIE EXECUTOIRE

MAIRIE DE LAGRANGE Territoire de Belfort

Publié le

Transmis en Préfecture le

Conformément La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
ARRONDISSEMENT
Belfort
CANTON
Fontaine

COMMUNE DE LAGRANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du 27 Avril 2004

L'an deux mil quatre, le vingt sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de **LAGRANGE** étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge ZANETTE, Maire

Etaient présents : MM Mmes Valérie BASTARD- Jean-Claude DUCRET - Michel GIURIATO - Marie-Line GUERRE-GENTON - Pascal MULLER- Serge ZANETTE

Etaient excusés : MM Mmes Michel GIRARDOT (procuration à BASTARD V) – SCHMITT Jean (procuration à GIURIATO M) - Céline SCHWARTZLER (procuration à MULLER P)

Absents : Mme Christine DESHAIE

Nombre

de Représentants en exercice : **10**
de Présents : 6
de Votants : 8

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M ZANETTE Serge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

M ZANETTE Serge intéressé à l'affaire ne participe pas au vote.

OBJET

Carte communale
Adoption

Code 027-2004

VU

- la délibération du 07 décembre 2001 adoptant le dispositif de la carte communale
- l'arrêté municipal n° 01/2004 du 16 Janvier 2004 mettant le projet de carte communale et d'abrogation du P.O.S à enquête publique conjointe ;
- le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur M GROUAZEL à l'issu de cette enquête

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE et ADOPTE** la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R123-11 et R123-34.
- La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité

NOTA- Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie
le ***04 Mai 2004***

que la convocation du Conseil avait été faite
le ***20 Avril 2004***

Préfecture du Territoire de Belfort
04 MAI 2004
service Courrier

Acte rendu exécutoire après dépôt légal en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Ont signé au registre tous les présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge ZANETTE